

Quatrièmement: Chacun des territoires qui est encore sous la domination coloniale possède des problèmes et des conditions propres. Les Nations Unies doivent par conséquent agir de façon pragmatique et appliquer, en chaque cas, des méthodes qui correspondent aux circonstances données.

Cinquièmement: Les autorités administrantes ne peuvent partager ou passer à d'autres les responsabilités qu'elles détiennent envers les peuples qui sont sous leur contrôle. Pour que les Nations Unies contribuent à une évolution ordonnée, elles doivent tenir compte de ces responsabilités tout autant que des aspirations des habitants des territoires coloniaux concernés.

Le Comité spécial a accompli avec vigueur et détermination la tâche difficile qui lui avait été assignée. La délégation est particulièrement heureuse de rendre hommage à la sagesse et à l'habileté du Président du Comité, l'ambassadeur Jha de l'Inde, que nous avons eu récemment l'honneur d'accueillir en tant que représentant de son pays au Canada.

Le Comité a accompli beaucoup de bon travail au cours des enquêtes qu'il a menées sur les problèmes qui se posaient dans les régions qu'il a étudiées. L'ampleur du rapport indique l'énormité des problèmes qu'il reste encore à résoudre. L'expérience du Comité démontre clairement qu'on ne peut accomplir de progrès dans ce domaine extrêmement important et compliqué que dans un esprit d'accommodement entre les différentes parties concernées. Toutes les fois où il a été possible d'en arriver à un accord, les recommandations du Comité ont indiqué les mesures pratiques à prendre.

Malheureusement, la délégation soviétique, au lieu de rechercher des solutions pratiques aux problèmes existants, s'est servie des délibérations du Comité comme